

DÉCISIONS

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 15 juillet 2010

écartant du financement de l'Union européenne certaines dépenses effectuées par les États membres au titre du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), section «Garantie», du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

[notifiée sous le numéro C(2010) 4894]

(Les textes en langues allemande, anglaise, danoise, espagnole, finnoise, française, hongroise, slovaque, slovène et suédoise sont les seuls faisant foi.)

(2010/399/UE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

effectuées conformément aux règles de l'Union européenne peuvent être financées.

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1258/1999 du Conseil du 17 mai 1999 relatif au financement de la politique agricole commune ⁽¹⁾, et notamment son article 7, paragraphe 4,

- (4) Il ressort des vérifications effectuées, des discussions bilatérales et des procédures de conciliation qu'une partie des dépenses déclarées par les États membres ne remplit pas cette condition et ne peut donc être financée au titre du FEOGA, section «Garantie», du FEAGA et du Feader.

vu le règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil du 21 juin 2005 relatif au financement de la politique agricole commune ⁽²⁾, et notamment son article 31,

- (5) Il y a lieu d'indiquer les montants qui n'ont pas été reconnus comme pouvant être mis à la charge du FEOGA, section «Garantie», du FEAGA et du Feader. Ces montants ne concernent pas les dépenses effectuées plus de vingt-quatre mois avant la communication écrite de la Commission informant les États membres du résultat des vérifications.

après consultation du comité des Fonds agricoles,

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 7, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1258/1999 et l'article 31 du règlement (CE) n° 1290/2005 prévoient que la Commission procède aux vérifications nécessaires, communique aux États membres les résultats de ces vérifications, prend connaissance des observations émises par ceux-ci, engage des discussions bilatérales pour parvenir à un accord avec les États membres concernés et communique formellement ses conclusions à ces derniers.

- (6) Pour les cas visés à la présente décision, l'évaluation des montants à écarter en raison de leur non-conformité aux règles de l'Union européenne a été communiquée par la Commission aux États membres dans le cadre d'un rapport de synthèse.

- (2) Les États membres ont eu la possibilité de demander l'ouverture d'une procédure de conciliation. Cette possibilité a été utilisée dans certains cas et les rapports émis à l'issue de cette procédure ont été examinés par la Commission.

- (7) La présente décision ne préjuge pas les conséquences financières que la Commission pourrait tirer d'arrêts rendus par la Cour de justice dans des affaires en instance à la date du 30 avril 2010 et portant sur des matières faisant l'objet de la présente décision,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

- (3) En vertu du règlement (CE) n° 1258/1999 et du règlement (CE) n° 1290/2005, seules les dépenses agricoles

Les dépenses des organismes payeurs agréés des États membres déclarées au titre du FEOGA, section «Garantie», au titre du FEAGA ou au titre du Feader et indiquées à l'annexe sont écartées du financement de l'Union européenne en raison de leur non-conformité aux règles de l'Union européenne.

⁽¹⁾ JO L 160 du 26.6.1999, p. 103.

⁽²⁾ JO L 209 du 11.8.2005, p. 1.

Article 2

Le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume d'Espagne, le Grand-Duché de Luxembourg, la République de Hongrie, la République d'Autriche, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont les destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 15 juillet 2010.

Par la Commission

Dacian CIOLOȘ

Membre de la Commission

ANNEXE

POSTE BUDGÉTAIRE 6 7 0 1

EM	Mesure	EF	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Indicence financière
AT	Primes dans le secteur des viandes bovines	2006	Faiblesse dans le système de contrôle sur place / calcul erroné des sanctions	forfaitaire	2 %	EUR	- 1 679,96	0,00	- 1 679,96
AT	Primes dans le secteur des viandes bovines	2006	Faiblesse dans le système de contrôle sur place / calcul erroné des sanctions	ponctuelle	0 %	EUR	- 9 517,64	0,00	- 9 517,64
AT	Primes dans le secteur des viandes bovines	2007	Faiblesse dans le système de contrôle sur place / calcul erroné des sanctions	forfaitaire	2 %	EUR	- 1 573,73	0,00	- 1 573,73
AT	Primes dans le secteur des viandes bovines	2007	Faiblesse dans le système de contrôle sur place / calcul erroné des sanctions	ponctuelle	0 %	EUR	- 12 065,28	0,00	- 12 065,28
AT	Primes dans le secteur des viandes bovines	2008	Faiblesse dans le système de contrôle sur place / calcul erroné des sanctions	forfaitaire	2 %	EUR	- 1 364,34	0,00	- 1 364,34
AT	Primes dans le secteur des viandes bovines	2008	Faiblesse dans le système de contrôle sur place / calcul erroné des sanctions	ponctuelle	0 %	EUR	- 12 346,20	0,00	- 12 346,20
AT	DR «garantie» - mesures d'accompagnement liées à la surface)	2006	Faiblesses dans la procédure de contrôle sur place	forfaitaire	5 %	EUR	- 958 551,00	0,00	- 958 551,00
AT	DR «garantie» - mesures d'accompagnement liées à la surface)	2006	Faiblesses dans la procédure de contrôle sur place	ponctuelle	0 %	EUR	- 90 193,00	0,00	- 90 193,00
AT	Audit financier - dépassement	2006	Dépassement des plafonds financiers	ponctuelle	0 %	EUR	- 720 696,92	- 720 696,92	0,00
Total AT							- 1 807 988,07	- 720 696,92	- 1 087 291,15
DE	Conditionnalité	2006	Insuffisance des contrôles et absence de sanctions ou application incorrecte des sanctions	forfaitaire	2 %	EUR	- 340 646,38	0,00	- 340 646,38
DE	Conditionnalité	2007	Insuffisance des contrôles et absence de sanctions ou application incorrecte des sanctions	forfaitaire	2 %	EUR	- 761 982,35	0,00	- 761 982,35

EM	Mesure	EF	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Indicence financière
DE	Fruits et légumes - programmes opérationnels	2005	Faiblesses dans le système de contrôle en ce qui concerne les programmes opérationnels et reconnaissance des organisations de producteurs	ponctuelle	0 %	EUR	- 1 843 395,60	0,00	- 1 843 395,60
DE	Fruits et légumes - programmes opérationnels	2006	Faiblesses dans le système de contrôle en ce qui concerne les programmes opérationnels et reconnaissance des organisations de producteurs	ponctuelle	0 %	EUR	- 2 639 854,96	0,00	- 2 639 854,96
DE	Fruits et légumes - programmes opérationnels	2007	Faiblesses dans le système de contrôle en ce qui concerne les programmes opérationnels et reconnaissance des organisations de producteurs	ponctuelle	0 %	EUR	- 2 395 925,77	0,00	- 2 395 925,77
DE	Aides à la surface	2006	Insuffisance des contrôles sur place	forfaitaire	2 %	EUR	- 545 241,63	0,00	- 545 241,63
DE	Aides à la surface	2007	Insuffisance des contrôles sur place	forfaitaire	2 %	EUR	- 825 953,23	0,00	- 825 953,23
DE	Aides à la surface	2008	Insuffisance des contrôles sur place	forfaitaire	2 %	EUR	- 1 738,04	0,00	- 1 738,04
Total DE							- 9 354 737,96	0,00	- 9 354 737,96
DK	Audit financier - dépassement	2006	Dépassement des plafonds financiers	ponctuelle	0 %	EUR	- 3 820 260,57	0,00	- 3 820 260,57
DK	Audit financier - dépassement	2006	Dépassement des plafonds financiers	ponctuelle	0 %	EUR	- 1 171 734,39	- 1 171 734,39	0,00
Total DK							- 4 991 994,96	- 1 171 734,39	- 3 820 260,57
ES	Primes dans le secteur des viandes bovines	2005	Exclusion de certaines primes spéciales à la viande bovine des contrôles sur place	forfaitaire	10 %	EUR	- 971,74	0,00	- 971,74
ES	Primes dans le secteur des viandes bovines	2005	Sanctions non appliquées pour la prime à l'abattage	ponctuelle	0 %	EUR	- 9 964,00	0,00	- 9 964,00
ES	Primes dans le secteur des viandes bovines	2006	Exclusion de certaines primes spéciales à la viande bovine des contrôles sur place	forfaitaire	10 %	EUR	- 736,24	0,00	- 736,24
ES	Primes dans le secteur des viandes bovines	2006	Sanctions non appliquées pour la prime à l'abattage	ponctuelle	0 %	EUR	- 17 601,00	0,00	- 17 601,00

EM	Mesure	EF	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Indicence financière
ES	Primes dans le secteur des viandes bovines	2007	Sanctions non appliquées pour la prime à l'abattage	ponctuelle	0 %	EUR	- 12 770,10	0,00	- 12 770,10
ES	Aides à la surface	2006	Insuffisance des contrôles sur place et calcul erroné des sanctions	forfaitaire	2 %	EUR	- 2 726 605,00	0,00	- 2 726 605,00
ES	Aides à la surface	2007	Insuffisance des contrôles sur place et calcul erroné des sanctions	forfaitaire	2 %	EUR	- 1 900 131,00	0,00	- 1 900 131,00
ES	Aides à la surface	2007	Calcul erroné des sanctions	ponctuelle	0 %	EUR	- 392 090,14	0,00	- 392 090,14
ES	Aides à la surface	2008	Calcul erroné des sanctions	ponctuelle	0 %	EUR	- 467 281,93	0,00	- 467 281,93
ES	DR «garantie» - mesures d'accompagnement liées à la surface)	2006	Montants d'aide versés en excès et calcul erroné des sanctions	forfaitaire	2 %	EUR	- 251 015,00	0,00	- 251 015,00
ES	Aides à la surface	2006	SIPA non adapté en fonction des résultats des contrôles	ponctuelle	0 %	EUR	- 2 315,31	0,00	- 2 315,31
ES	Aides à la surface	2006	SIPA non adapté en fonction des résultats des contrôles	ponctuelle	0 %	EUR	- 9 850,00	0,00	- 9 850,00
ES	Aides à la surface	2007	SIPA non adapté en fonction des résultats des contrôles	ponctuelle	0 %	EUR	- 8 591,31	0,00	- 8 591,31
ES	Aides à la surface	2007	SIPA non adapté en fonction des résultats des contrôles	ponctuelle	0 %	EUR	- 14 045,00	0,00	- 14 045,00
ES	Aides à la surface	2008	SIPA non adapté en fonction des résultats des contrôles	ponctuelle	0 %	EUR	- 12 885,31	0,00	- 12 885,31
ES	Aides à la surface	2008	SIPA non adapté en fonction des résultats des contrôles	ponctuelle	0 %	EUR	- 14 045,00	0,00	- 14 045,00
ES	Axe 2 du développement rural (2000-2006, mesures liées à la surface)	2006	SIPA non adapté en fonction des résultats des contrôles	ponctuelle	0 %	EUR	- 11 968,41	0,00	- 11 968,41
ES	Huile d'olive - Financement SIG	2005	Dépenses inéligibles	ponctuelle	0 %	EUR	- 1 296 714,44	0,00	- 1 296 714,44
Total ES							- 7 149 580,93	0,00	- 7 149 580,93

EM	Mesure	EF	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Indicence financière
FI	Audit financier - dépassement	2007	Dépassement des plafonds	ponctuelle	0 %	EUR	- 1 671 589,80	0,00	- 1 671 589,80
Total FI							- 1 671 589,80	0,00	- 1 671 589,80
GB	Aides à la surface	2006	Faiblesses dans le SIPA-SIG, les procédures administratives des contrôles et vérifications croisées, l'élaboration des analyses de risques, la réalisation des contrôles sur place et le calcul des sanctions	forfaitaire	5 %	GBP	- 77 020 748,00	- 28 096 340,44	- 48 924 407,56
GB	Aides à la surface	2007	Faiblesses dans le SIPA-SIG, les procédures administratives des contrôles et vérifications croisées, l'élaboration des analyses de risques, la réalisation des contrôles sur place et le calcul des sanctions	forfaitaire	2 %	EUR	- 48 275 334,89	0,00	- 48 275 334,89
GB	Aides à la surface	2005	Faiblesse dans le SIPA-SIG et les contrôles sur place	forfaitaire	2 %	GBP	- 689 685,19	0,00	- 689 685,19
GB	Axe 2 du développement rural (2000-2006, mesures liées à la surface)	2005	Faiblesse dans le SIPA-SIG et les contrôles sur place	forfaitaire	5 %	GBP	- 569 887,01	0,00	- 569 887,01
GB	Aides à la surface	2006	Faiblesse dans le SIPA-SIG et les contrôles sur place	forfaitaire	5 %	GBP	- 11 009 183,28	0,00	- 11 009 183,28
GB	Aides à la surface	2006	Faiblesse dans le SIPA-SIG et les contrôles sur place	forfaitaire	5 %	GBP	- 112 386,01	0,00	- 112 386,01
GB	Aides à la surface	2006	Faiblesse dans le SIPA-SIG et les contrôles sur place	forfaitaire	2 %	GBP	- 9 697,79	0,00	- 9 697,79
GB	Axe 2 du développement rural (2000-2006, mesures liées à la surface)	2006	Faiblesse dans le SIPA-SIG et les contrôles sur place	forfaitaire	5 %	GBP	- 732 267,13	0,00	- 732 267,13
GB	Aides à la surface	2007	Faiblesses dans le SIPA-SIG et les contrôles sur place	forfaitaire	5 %	EUR	- 18 600 258,71	0,00	- 18 600 258,71
GB	Aides à la surface	2006	Faiblesses dans le système de contrôle. Calcul erroné des sanctions	ponctuelle	0 %	EUR	- 45 966,93	0,00	- 45 966,93

EM	Mesure	EF	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Indicence financière
GB	Aides à la surface	2007	Faiblesses dans le système de contrôle. Calcul erroné des sanctions	ponctuelle	0 %	EUR	- 236 631,98	0,00	- 236 631,98
GB	Aides à la surface	2008	Faiblesses dans le système de contrôle. Calcul erroné des sanctions.	ponctuelle	0 %	EUR	- 231 771,95	0,00	- 231 771,95
GB	Aides directes découplées (régime de paiement unique - RPU)	2006	Processus de redéfinition	ponctuelle	0 %	GBP	- 73 654,20	0,00	- 73 654,20
GB	Aides directes découplées (régime de paiement unique - RPU)	2006	Formule incorrecte pour les investisseurs de la réserve nationale	ponctuelle	0 %	GBP	- 6 454 006,67	0,00	- 6 454 006,67
GB	Aides directes découplées (régime de paiement unique - RPU)	2006	Attribution au départ de la réserve nationale pour la catégorie des investisseurs	forfaitaire	10 %	GBP	- 5 808 606,00	- 2 904 303,00	- 2 904 303,00
GB	Aides directes découplées (régime de paiement unique - RPU)	2006	Nouveaux agriculteurs	forfaitaire	10 %	GBP	- 1 023 521,91	- 511 760,96	- 511 760,95
GB	Aides directes découplées (régime de paiement unique - RPU)	2007	Processus de redéfinition	ponctuelle	0 %	EUR	- 49 868,01	0,00	- 49 868,01
GB	Aides directes découplées (régime de paiement unique - RPU)	2007	Formule incorrecte pour les investisseurs de la réserve nationale	ponctuelle	0 %	EUR	- 8 768 128,77	0,00	- 8 768 128,77
GB	Aides directes découplées (régime de paiement unique - RPU)	2007	Correction forfaitaire concernant l'attribution au départ de la réserve nationale pour la catégorie des investisseurs	forfaitaire	10 %	EUR	- 7 891 315,89	- 1 578 263,18	- 6 313 052,71
GB	Aides directes découplées (régime de paiement unique - RPU)	2007	Correction forfaitaire pour les nouveaux agriculteurs	forfaitaire	10 %	EUR	- 2 225 441,01	- 445 088,20	- 1 780 352,81
GB	Aides directes découplées (régime de paiement unique - RPU)	2008	Processus de redéfinition	ponctuelle	0 %	EUR	- 4 669,16	0,00	- 4 669,16
GB	Aides directes découplées (régime de paiement unique - RPU)	2008	Formule incorrecte pour les investisseurs de la réserve nationale	ponctuelle	0 %	EUR	- 7 190 363,64	0,00	- 7 190 363,64
GB	Aides directes découplées (régime de paiement unique - RPU)	2008	Correction forfaitaire concernant l'attribution au départ de la réserve nationale pour la catégorie des investisseurs	forfaitaire	10 %	EUR	- 6 471 327,27	0,00	- 6 471 327,27

EM	Mesure	EF	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Indicence financière
GB	Aides directes découplées (régime de paiement unique - RPU)	2008	Correction forfaitaire pour les nouveaux agriculteurs	forfaitaire	10 %	EUR	- 4 438 172,99	0,00	- 4 438 172,99
GB	Apurement des comptes	2006	Erreurs dans les transactions LMCS	ponctuelle	0 %	GBP	- 62 928,00	0,00	- 62 928,00
Total GB (GBP)							- 103 566 571,19	- 31 512 404,40	- 72 054 166,79
Total GB (EUR)							- 104 429 251,20	- 2 023 351,38	- 102 405 899,82
HU	Restitutions à l'exportation - sucre et isoglucose	2006	Échantillonnage et analyse insuffisants du sucre exporté moyennant restitution	forfaitaire	2 %	HUF	- 31 662 787,54	0,00	- 31 662 787,54
HU	Restitutions à l'exportation - sucre et isoglucose	2007	Échantillonnage et analyse insuffisants du sucre exporté moyennant restitution	forfaitaire	2 %	HUF	- 4 239 145,14	0,00	- 4 239 145,14
HU	Stockage public - sucre	2005	Taux de change incorrect	ponctuelle	0 %	HUF	- 3 342 018,00	0,00	- 3 342 018,00
HU	Stockage public - céréales	2005	Adaptation de la quantité pour prise en charge sur place en 2004/2005	ponctuelle	0 %	EUR	- 335 107,00	0,00	- 335 107,00
HU	Stockage public - sucre	2006	Inclusion de la TVA dans la valeur des achats de sucre	ponctuelle	0 %	HUF	- 2 955 303 504,00	0,00	- 2 955 303 504,00
HU	Audit financier - dépassement	2007	Dépassement des plafonds	ponctuelle	0 %	EUR	- 1 553 836,42	- 1 652 789,71	98 953,29
Total HU (HUF)							- 2 994 547 454,68	0,00	- 2 994 547 454,68
Total HU (EUR)							- 1 888 943,42	- 1 652 789,71	- 236 153,71
LU	Paiements directs	2006	Faiblesses du SIPA-SIG et insuffisances des contrôles sur place	forfaitaire	2 %	EUR	- 645 946,68	0,00	- 645 946,68
LU	Paiements directs	2007	Faiblesses du SIPA-SIG et insuffisances des contrôles sur place	forfaitaire	2 %	EUR	- 2 488,50	0,00	- 2 488,50
LU	Paiements directs	2007	Faiblesses du SIPA-SIG et insuffisances des contrôles sur place	ponctuelle	0 %	EUR	- 153 075,60	0,00	- 153 075,60

EM	Mesure	EF	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Indicence financière
LU	Axe 2 du développement rural (2000-2006, mesures liées à la surface)	2007	Faiblesses du SIPA-SIG et insuffisances des contrôles sur place	ponctuelle	0 %	EUR	- 30 690,90	0,00	- 30 690,90
Total LU							- 832 201,68	0,00	- 832 201,68
SK	Stockage public - céréales	2005	Faiblesses dans l'analyse de la qualité des céréales stockées	ponctuelle	0 %	EUR	- 45 853,00	0,00	- 45 853,00
Total SK							- 45 853,00	0,00	- 45 853,00

POSTE BUDGÉTAIRE 6 7 1 1

EM	Mesure	EF	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
ES	DR «garantie» - mesures d'accompagnement (mesures liées à la surface)	2007	Montants d'aide versés en excès et calcul incorrect des sanctions	forfaitaire	2 %	EUR	- 1 973,00	0,00	- 1 973,00
ES	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2007	SIPA non adapté en fonction des résultats des contrôles	ponctuelle	0 %	EUR	- 18 028,45	0,00	- 18 028,45
ES	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2008	SIPA non adapté en fonction des résultats des contrôles	ponctuelle	0 %	EUR	- 49 464,87	0,00	- 49 464,87
Total ES							- 69 466,32	0,00	- 69 466,32

BUDGET ITEM 6 5 0 0

EM	Mesure	EF	Motif	Type de correction	%	Devise	Montant	Déduction	Incidence financière
SI	DR «garantie» - mesures d'accompagnement (mesures liées à la surface)	2005	Application tardive des procédures de vérification et de recouvrement	ponctuelle	0 %	EUR	- 1 354 253,00	0,00	- 1 354 253,00
SI	DR «garantie» - mesures d'accompagnement (mesures liées à la surface)	2006	Application tardive des procédures de vérification et de recouvrement	ponctuelle	0 %	EUR	- 926 607,00	0,00	- 926 607,00
Total SI							- 2 280 860,00	0,00	- 2 280 860,00